

## Ecole du Mont-Joly



L'instruction des enfants ayant été rendue obligatoire dès l'âge de 3 ans, les enfants nés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2018 devront être obligatoirement inscrits.

### Qui est concernés?

Les enfants qui :

- Entrent en 1er année à l'école maternelle (enfants nés en 2018)
- Sont nouveaux arrivants sur la commune (tous niveaux)

### Les pièces justificatives demandées ?

- Le dossier de pré-inscription complété
- Certificat de radiation dans le cas d'un changement d'école (à fournir à la fin de l'année scolaire 2020/2021) ;
- Copies cartes d'identité des parents ;
- Livret de famille parents/enfants ou extrait d'acte de naissance de l'enfant avec filiation ;
- Carnet de santé (vaccins DT POLIO-tétanos- à jour) ;
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois ;

## Dépôt des dossiers

2 possibilités de dépôt

**Par mail** : le dossier et les documents demandés (format PDF) seront à envoyer

à : [mairie.sampans@wanadoo.fr](mailto:mairie.sampans@wanadoo.fr)

**Sur place** : à la mairie de Sampans

Lundi de 13h30 à 16h30

Mardi de 9h00 à 12h00

Mercredi de 14h00 à 18h00

Jeudi de 9h00 à 12h00

Vendredi de 14h00 à 16h00

Etant donné le contexte sanitaire, merci de privilégier le retour du dossier par mail).

Une fois l'inscription administrative effective, l'école prendra contact avec vous.

Mme Millet Isabelle  
Ecole du Mont-Joly  
[ecole.mont-joly.sampans@ac-besancon.fr](mailto:ecole.mont-joly.sampans@ac-besancon.fr)  
03.84.72.10.38